



## **IV - Le site internet - Identification**

### **Article 10 : Site internet**

L'association peut avoir son site internet sur lequel chaque membre aura son compte membre identifié par un pseudo unique et une adresse électronique unique et valide.

Le pseudo ne pourra pas être modifié après la création du compte membre.

Le Webmaster a la responsabilité de la gestion du Site Internet.  
Celle-ci est définie dans le règlement intérieur.

L'existence du site internet et des comptes membre n'est pas une obligation.

Par contre, si un compte membre est créé pour certains membres et membres du bureau de l'association, il devra être créé pour les autres membres, sauf si le membre n'a pas fourni une adresse électronique valide.

L'association ne peut être tenue responsable en cas de mauvais fonctionnement du site internet, de la fermeture du site internet ou de tout autre point concernant le site internet.

### **Article 11 : Identification des membres**

Les membres sont identifiés :

- au niveau du Bureau, par leur état-civil et leur adresse figurant sur leur bulletin d'adhésion dûment rempli,
- sur le site internet de l'association (discussion sur le forum ou le tchat par exemple), par leur pseudo, lors d'échange de courriels, par leur adresse électronique liée à leur compte membre.

Les membres de l'association certifient avoir pris au préalable les dispositions nécessaires pour que les moyens leur permettant de s'identifier (adresse électronique, compte membre du site internet de l'association) ne puissent être utilisés par une tierce personne sans leur autorisation préalable.

Le membre est seul responsable si un de ses moyens d'identification a été utilisé par une tierce personne ou s'il a autorisé une tierce personne à parler en son nom, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de son compte par le webmestre, l'administrateur ou l'hébergeur du site.

Si le membre n'a pas d'adresse électronique, le bureau aura le droit de lui en attribuer une ou de ne pas lui créer de compte membre.

Tous points relatifs au site internet et à l'identification du membre sur le site pourront être complétés, modifiés ou supprimés par le règlement intérieur.